

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2021

I – Le cadre général du budget

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune : elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée. Pour l'année 2021 le délai a été exceptionnellement prolongé jusqu'au 17 avril 2021 en raison de la pandémie due au COVID 19. Il doit ensuite être transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite du vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2021 a été voté le 20 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du bureau. Ce budget a été réalisé sur les bases de débat lors de la commission des finances qui s'est tenue le 7 avril 2021. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de continuer à ne pas augmenter les taux d'imposition
- de contenir la dette en ne recourant pas à de nouveaux emprunts ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental et la Communauté de Communes chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II – La section de fonctionnement

– Dépenses de la section de fonctionnement : 698 879 €

* Les dépenses générales (chapitre 011) pour 246 689 €

* Les dépenses de personnel (Chapitre 012) pour 86 650 €

Les services communaux comptent 4 postes, dont 1 agent titulaire à temps plein et 2 agents titulaires à temps partiel.

* Les charges de gestion courante (Chapitre 65) pour 49 700 €

Les indemnités des élus communaux pour 33 000 €. Les participations versées aux organismes de regroupement (Service d'aide ménagère, Syndicat scolaire d'Albert) pour 8 000 €, aux structures scolaires extérieures accueillant des enfants de la commune pour 500 € et les subventions allouées aux associations locales et aides ponctuelles aux personnes de droit privé pour 4 000 €.

* Le remboursement des intérêts de la dette (Chapitre 66) pour 1 285 €

* Les dépenses exceptionnelles (Chapitre 67) pour 1 500 €

Correspondant essentiellement à l'attribution d'une aide communale à la rentrée scolaire.

* Les dépenses imprévues (Chapitre 022) pour 3 000 €

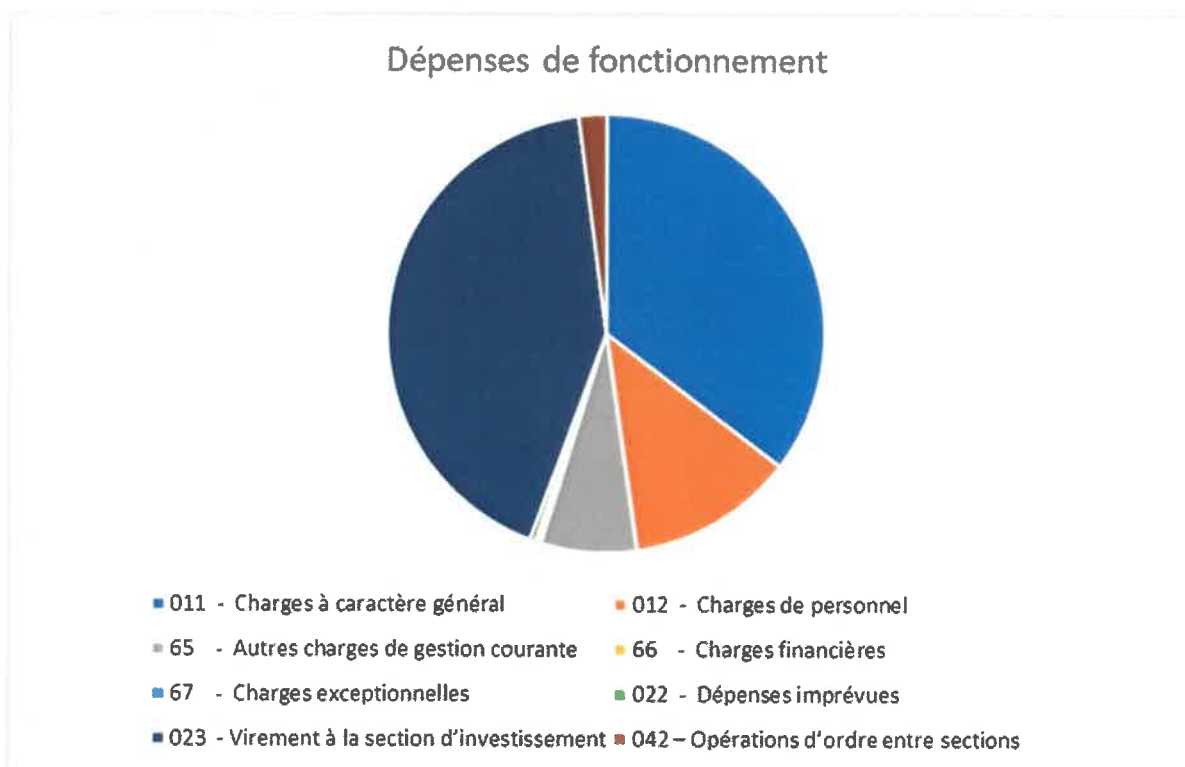
* Le virement à la section de fonctionnement (Chapitre 023) pour 295 389 €

* Les opérations d'ordres entre sections se rapportant aux amortissements pour 14 666 €

L'équilibre de ces opérations se traduit par une affectation en section d'investissement en recettes au chapitre 040.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – BP 2021

Chapitres	BP 2021
011 - Charges à caractère général	246 689
012 - Charges de personnel	86 650
65 - Autres charges de gestion courante	49 700
66 - Charges financières	1 285
67 - Charges exceptionnelles	1 500
022 - Dépenses imprévues	3 000
023 - Virement à la section d'investissement	295 389
042 - Opérations d'ordre entre sections	14 666
Total	698 879



– Recettes de la section de fonctionnement : 698 879 €

* Un excédent antérieur reporté (exercice 2020) pour 442 932 €

* Atténuation de charges sur salaires de personnel (Chapitre 013) pour 2 635 €

* Les produits des services (Chapitre 70) pour 9 195 €

Une vente de bois (peupliers de l'étang) devrait générer une recette de 3 500 € et les prestations périscolaires apportent 3 000 €

* Les impôts et taxes (Chapitre 73) pour 152 798 €

Un produit prévisionnel des impôts locaux pour 112 725 €, dont les taux des taxes ont été votés sans majoration depuis maintenant 7 années. Les taux votés pour 2021 : 41,80 % en Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et 26,40 % en Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Il convient de noter que l'exercice 2021 constitue l'année de mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales suite à la suppression de la taxe d'habitation. Ainsi, pour compenser à l'euro près et de manière dynamique la perte de produit qui en résulte pour les communes, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) leur est transférée. Ainsi, le taux voté par chaque commune est majoré du dernier taux (2020) voté par le conseil départemental, garantissant ainsi que les contribuables soient assujettis au même taux global de taxe foncière qu'auparavant.

Le conseil départemental de la Somme ayant voté en 2020 un taux de TFPB de 25,54 %, celui-ci est ajouté au taux communal maintenu à 16,26 % pour donner un nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 41,80 % en 2021.

La Commune étant membre d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique perçoit l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot mais sur celle-ci est imputé le coût de la mise à disposition du secrétaire de mairie devenu intercommunal depuis mai 2020 ; elle est donc estimée à 6 000 € pour cet exercice. La dotation de solidarité communautaire a été supprimée au profit d'un fonds de concours qui devrait être mis en place prochainement. Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) versé par l'Etat pour 24 073 € vient compléter ce chapitre.

* Les dotations et participations (Chapitre 74) pour 78 589 €

Des dotations versées par l'Etat pour 60 916 € sans grand changement par rapport à l'année 2020.

La participation des communes environnantes ayant des enfants scolarisés à Aveluy pour 10 000 €

Les compensations fiscales reversées par l'Etat pour 7 673 €

* Les produits de gestion courante (Chapitre 75) pour 8 000 €

La location annuelle du logement communal et autres produits de gestion courante

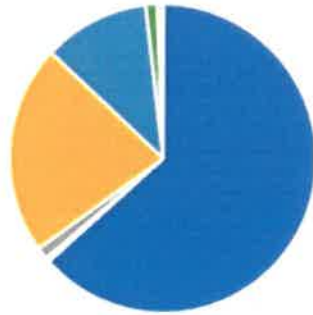
*Les produits exceptionnels (Chapitre 77) pour 1 550 € correspondant à des remboursements de sinistres par les assurances

* Une écriture comptable portée en opération d'ordre, équilibrée par une affectation en section d'investissement en dépenses (Chapitre 040) pour 3 180 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – BP 2021

Chapitres	BP 2021
002 - Excédent de fonctionnement reporté	442 932
013 – Atténuation de charges	2 635
70 - Produits des services du domaine	9 195
73 - Impôts et taxes	152 798
74 - Dotations et participations	78 589
75 - Autres produits de gestion courante	8 000
77 - Produits exceptionnels	1 550
042 – Opérations d'ordre entre sections	3 180
Total	698 879

Recettes de fonctionnement



- 002 - Excédent de fonctionnement reporté
- 70 - Produits des services du domaine
- 74 - Dotations et participations
- 77 - Produits exceptionnels
- 013 - Atténuation de charges
- 73 - Impôts et taxes
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 042 - Opérations d'ordre entre sections

II – La section d'investissement

– Dépenses de la section d'investissement : 382 750 €

* Le remboursement en capital de la dette pour 10 350 €.

Le capital restant dû au 01/01/2020 s'élève à 65 206,10 € pour 1 unique emprunt arrivant à terme l'an 2026

* La caution des locataires du logement communal pour 600 € au compte 165

L'équilibre de cette écriture se retrouve en recettes d'investissement au chapitre 16

* Les investissements programmés :

au chapitre 21 :

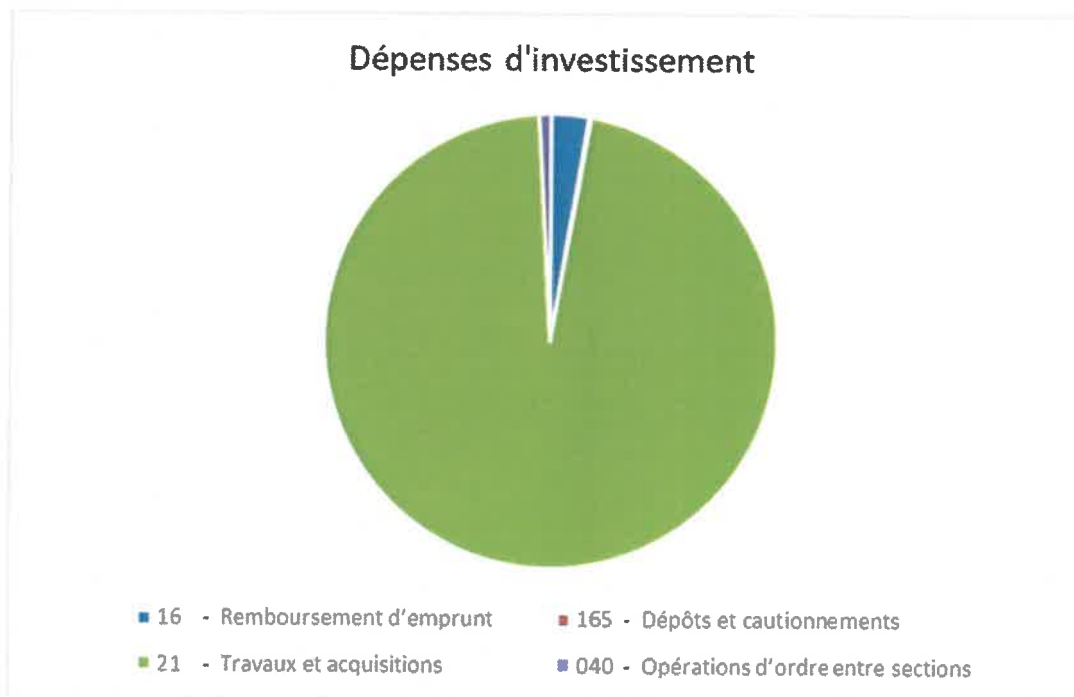
- . des travaux d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite (PMR) à la mairie et à l'église pour 13 000 €
- . des travaux de réfection totale de la salle d'activités de l'école maternelle pour 22 000 €
- . le démontage des anciens WC extérieurs et la construction d'un WC intérieur à l'école primaire pour un montant de 11 000 €
- . une première tranche de réfection des vitraux de l'église (déjà prévue en 2020 mais non réalisée) pour la somme de 30 000 € (constitue des restes à réaliser)
- . les travaux de ravalement de l'église pour 256 300 €
- . le remplacement de la clôture et la pose d'un portail au logement communal pour 10 400 €
- . l'achat d'outillage technique pour 1 500 €
- . l'acquisition d'un véhicule et d'une remorque pour les services techniques pour 14 000 €
- . l'achat d'un tableau (TBI), d'une imprimante et d'un écran pour les écoles pour un total de 6 400 €
- . l'achat de chaises pour 2 500 €
- ; le remplacement du radiateur de chauffage du secrétariat pour 1 520 €

* Une écriture comptable portée en opération d'ordre, équilibrée par une affectation en section de fonctionnement en recettes (Chapitre 040) pour 3 180 €

Le report de restes à réaliser s'élève à 30 000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – BP 2021

Chapitres	BP 2021
16 - Remboursement d'emprunt	10 350
165 - Dépôts et cautionnements	600
21 - Travaux et acquisitions	368 620
040 - Opérations d'ordre entre sections	3 180
Total	382 750



– Recettes de la section d'investissement :

*Un excédent antérieur reporté (exercice 2020) pour 51 662 €

*Un virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) de 295 389 €

au chapitre 10 :

* Le Fonds de Compensation de la TVA estimé pour 1 200 €

* Les subventions d'équipement (Chapitre 13) accordées par le Département et l'Etat pour la réalisation des travaux sur les vitraux de l'église pour 13 713 € et sur les travaux de la salle d'activité de l'école maternelle pour 5 520 €.

A noter que des demandes de subventions ont été réalisées auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Fonds de Relance pour les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux, les travaux sur les écoles et la rénovation de l'église ainsi que l'achat de matériel pour les écoles. Ces subventions n'étant pas confirmées à la date du vote du budget primitif 2021, elles n'ont donc pas été inscrites en recettes prévisionnelles afin de préserver le caractère de sincérité budgétaire.

* La caution des locataires du logement communal pour 600 € au compte 165

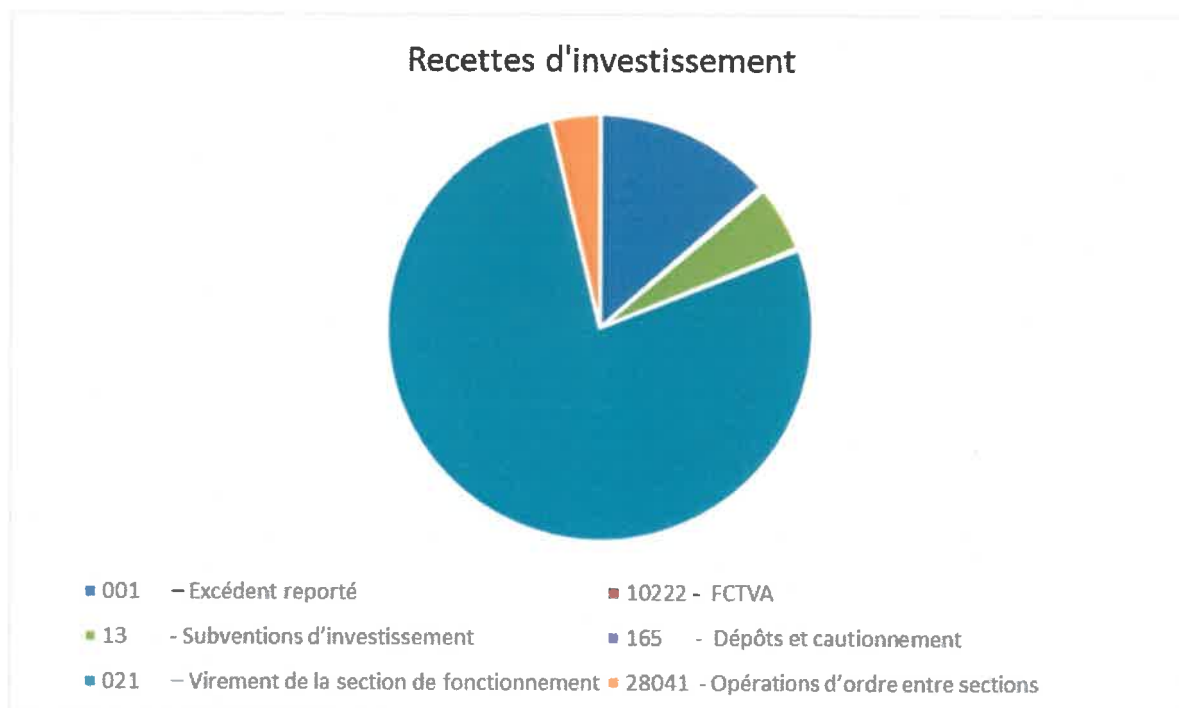
L'équilibre de cette opération se traduit par une affectation en section d'investissement par une dépense au chapitre 16

* Les opérations d'ordres entre section se rapportant aux amortissements pour 14 666 €

L'équilibre de ces opérations se traduit par une affectation en section de fonctionnement en dépenses au chapitre 042.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – BP 2021

Chapitres	BP 2021
001 – Excédent reporté	51 662
10222 - FCTVA	1 200
13 - Subventions d'investissement	19 233
165 - Dépôts et cautionnement	600
021 – Virement de la section de fonctionnement	295 389
28041 - Opérations d'ordre entre sections	14 666
Total	382 750



III Les données synthétique du budget – Récapitulation

a) Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrés à 698 878,68 €

• En dépenses réparties comme suit :

Nouveaux crédits	388 824,16 €
Virement en section d'investissement	295 388,52 €
Opérations d'ordre entre sections	14 666,00 €

• En recettes réparties comme suit :

Nouveaux crédits	252 967,00 €
Opérations d'ordre entre sections	3 180,00 €
Excédent antérieur reporté (2020)	442 931,68 €

b) Dépenses et recettes d'investissement équilibrés à 382 750,00 €

• En dépenses réparties comme suit :

Nouveaux crédits 379 570,00 €

Opérations d'ordre entre sections 3 180.00 €

• En recettes réparties comme suit :

Nouveaux crédits 21 033.00 €


Virement section de fonctionnement 295 388,52 €

Opérations d'ordre entre sections 14 666.00 €

Excédent antérieur reporté (2020) 51 662,48 €

Fait à AVELUY, le 17 avril 2021

Le Premier Adjoint délégué aux finances communales


Dominique MILLE

